



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. générale  
15 juillet 2020

Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2020**

Du 31 août au 4 septembre 2020, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour la Serbie**

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 5 millions de dollars : 2,5 millions provenant de ressources ordinaires et 2,5 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Deuxième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	0,9	0,4	1,3
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	0,6	1,1	1,7
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,7	1,0	1,7
Coordination du programme et assistance		0,3	0	0,3
<b>Total</b>		<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>5,0</b>



## I. Considérations générales

1. La Serbie est un pays à revenu intermédiaire d'Europe du Sud-Est. Selon la Banque mondiale, le taux de croissance cumulée du produit intérieur brut (PIB) du pays pour 2018-2020 devrait atteindre 15,4 %. En 2012, la Serbie a obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, et cette adhésion est devenue le principal moteur des réformes. Depuis 2016, le programme du gouvernement de la République de Serbie est axé sur : les liens avec l'Europe et le monde, la croissance économique, les services publics, les droits fondamentaux et la sécurité, la numérisation et l'éducation. Le développement économique prime sur l'inclusion sociale, les questions environnementales et les investissements dans le capital humain.

2. Faire face aux changements démographiques et assurer un meilleur avenir démographique figurent parmi les principales priorités en Serbie. Une forte émigration et un faible taux de fécondité (1,48 en 2018) entraînent une diminution de la population, une évolution de la pyramide des âges et une augmentation de la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans (20,2 % en 2018). Il n'existe pas de stratégie multisectorielle sur le vieillissement actif en Serbie, et les personnes âgées ont du mal à bénéficier de services sociaux et de soins de santé, à entrer sur le marché du travail et à contribuer au développement de la société.

3. L'émigration des jeunes constitue un autre enjeu crucial. Selon l'enquête de 2018, un étudiant sur trois prévoit de quitter le pays. Les migrations internes provoquent le dépeuplement des zones rurales. Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) en 2019 était de 27,5 %, légèrement plus élevé chez les jeunes femmes que chez les hommes (29,9 % contre 26,1 %), principalement en raison d'une inadéquation entre les diplômés du système éducatif et les besoins du marché du travail. Les plus vulnérables sur le marché du travail sont les jeunes (15-24 ans) qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation ; ils représentent 15,3 % des jeunes (2019).

4. La Serbie est un pays de transit sur la route des réfugiés vers l'Union européenne, et bien que la route des Balkans ait été officiellement fermée en mars 2016, un flux constant de réfugiés et de migrants continue d'arriver dans le pays. En 2018-2019, le nombre de personnes bloquées en Serbie a fluctué entre 4 000 et 7 000 par mois.

5. La Serbie n'a pas de politique démographique, mais le gouvernement a adopté des mesures pour remédier à la faible fécondité par le biais de la Stratégie d'encouragement des naissances. Sa mise en œuvre vise à réduire la charge financière de la parentalité, en offrant des incitations financières pour les quatre premiers enfants et des subventions aux collectivités locales pour les nouvelles garderies et les nouveaux logements de jeunes couples. Le gouvernement élabore actuellement une politique sur la migration et travaille avec le PNUD et le FNUAP pour mettre au point une réponse à ce que l'on appelle le « dépeuplement ».

6. Des données démographiques actualisées et ventilées, y compris des estimations démographiques infranationales, sont nécessaires pour dresser un tableau plus précis des tendances démographiques et des groupes de population qui risquent d'être laissés pour compte.

7. Le pays a fait des progrès significatifs dans la réduction de la mortalité maternelle (qui est maintenant de 11 pour 100 000 naissances vivantes). L'utilisation de contraceptifs modernes reste faible (18,4 %), avec 14,9 % de besoins non satisfaits chez les femmes mariées. L'absence de données ventilées limite l'analyse de la demande de services de planification familiale parmi les différents groupes de population. Les principales causes du recours limité aux services de planification familiale sont le coût élevé des contraceptifs, seule méthode remboursée par l'assurance maladie, et les idées fausses sur les contraceptifs hormonaux chez les femmes et les médecins.

8. Le cancer du col de l'utérus est une cause importante et évitable d'invalidité et de décès prématuré chez les femmes. Le taux d'incidence standardisé est de 20,3 pour 100 000 personnes, et le taux de mortalité standardisé est de 7 pour 100 000 personnes. Le

public est peu sensibilisé au cancer du col de l'utérus, et la qualité et la couverture du dépistage doivent être améliorées.

9. Les jeunes sont très exposés aux comportements dangereux. Le taux de natalité chez les adolescentes est de 22 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, et il est sept fois plus élevé chez les Roms. Le nombre de cas signalés d'infections sexuellement transmissibles chez les jeunes est inférieur à la réalité. L'infection par le VIH est concentrée parmi les populations clés. En 2018, les rapports sexuels non protégés étaient le mode de transmission dans 92 % des cas nouvellement identifiés, dont 76 % chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. L'absence d'éducation sexuelle complète dans les écoles et les familles contribue aux comportements à risque des jeunes.

10. Malgré la couverture universelle des soins de santé offerte par l'assurance maladie obligatoire, une étude a estimé que 14,9 % de la population de plus de 16 ans avaient des besoins de soins de santé non satisfaits. Les pauvres, les habitants des zones rurales, les Roms, les personnes handicapées et les personnes âgées sont plus exposés que la population en général à de mauvaises conditions sanitaires et à un manque d'accès aux services. Une femme handicapée sur cinq a éprouvé des difficultés à accéder aux services de santé en matière de procréation.

11. Les inégalités entre les sexes sont persistantes et il existe des stéréotypes profondément ancrés concernant les rôles des femmes et des hommes dans la famille et la société. Malgré une législation progressiste qui encourage les deux parents à recourir au congé parental pour la garde des enfants, son utilisation par les pères reste marginale. La violence sexiste est très répandue. Selon l'enquête régionale sur la violence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 45 % des femmes ont subi au moins un type de violence de la part d'un partenaire depuis l'âge de 15 ans.

12. Le premier programme de pays a aidé le gouvernement à améliorer l'accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, à faire progresser l'égalité des sexes et à renforcer les données démographiques. Il en a résulté ce qui suit : (a) adoption du Programme national sur la santé en matière de sexualité et de procréation ; (b) approbation des Directives nationales sur les contraceptifs ; (c) intégration de l'Ensemble de services de base minimum dans le Programme national sur la réponse du système de santé dans les situations d'urgence ; (d) élaboration d'un ensemble de mesures éducatives sur la prévention et la réponse à la violence sexiste à l'intention des professionnels de la santé et des étudiants en médecine ; (e) renforcement de l'engagement des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes et la prévention de la violence sexiste ; (f) fourniture de données probantes et de renseignements sur les personnes âgées et recommandations pour améliorer leur statut. L'égalité des sexes et la violence sexiste sont prises en compte de manière transversale dans les trois produits.

13. Selon l'évaluation du programme de pays, les recommandations sont les suivantes : (a) soutenir l'élaboration d'un plan d'action chiffré pour le Programme national sur la santé en matière de sexualité et de procréation ; (b) mettre en place une plateforme de plaidoyer pour accroître les investissements en faveur des adolescents et des jeunes marginalisés ; (c) renforcer les initiatives des jeunes visant à lutter contre les stéréotypes sexistes chez les jeunes hommes ; (d) appliquer des approches novatrices et des méthodes de communication modernes pour mettre en œuvre des programmes d'éducation adaptés aux jeunes ; et (e) soutenir le bureau des statistiques dans la collecte, l'analyse et la diffusion de données démographiques.

14. Le nouveau programme de pays est entièrement aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025. Il contribue à la priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : le bien-être, l'équité sociale et le potentiel humain sont au cœur des systèmes, des politiques et des pratiques, ainsi que des trois réalisations connexes : (a) l'amélioration des services de santé universels et des services sociaux et de protection inclusifs ; (b) une éducation, des compétences et des capacités de qualité et inclusives ; (c) la mobilité et la

transition démographique deviennent des vecteurs de changement positif et de prospérité pour tous.

15. Fort de sa longue expérience en matière de politiques démographiques et de développement du capital humain, et tirant parti de l'intérêt politique naissant pour les tendances démographiques, le FNUAP réunira les organismes et partenaires des Nations Unies pour élaborer des politiques multisectorielles qui permettent de relever efficacement les défis de la dynamique des populations, en mettant l'accent sur les jeunes (15-30 ans) et les populations vulnérables. Cet objectif sera atteint grâce au partage des connaissances, d'expertise et d'innovation, et à la prise en compte de la santé sexuelle et procréative, de l'égalité des sexes et de l'engagement des jeunes dans le contexte démographique.

## II. Priorités du programme et partenariats

16. La vision globale du nouveau programme de pays est que d'ici 2030, la société serbe bénéficie de l'inclusion, de l'égalité des chances ainsi que de la capacité de tous ses membres, en particulier les jeunes, les femmes vulnérables et les personnes âgées, à faire des choix sains en connaissance de cause, à réaliser leur potentiel, à participer à la prise de décision et à contribuer au développement. En Serbie, les femmes et les jeunes vulnérables ont la possibilité de faire des choix libres en matière de procréation et de vivre une vie sans violence pour atteindre leurs objectifs, notamment une éducation de qualité et un emploi décent. Investir dans le développement humain, notamment dans la santé, l'éducation et les compétences, crée des opportunités, permet aux individus de réaliser leur potentiel, stimule l'économie ainsi que le développement de manière plus générale.

17. Le programme de pays proposé vise à réduire de moitié les besoins non satisfaits en matière de planification familiale chez les femmes et les jeunes vulnérables en renforçant les politiques démographiques fondées sur des données probantes, en ciblant les femmes et les jeunes les plus exposés, en améliorant la réponse du système de santé aux besoins en matière de procréation des femmes et des jeunes vulnérables et en donnant aux femmes et aux filles les moyens d'exercer leurs droits en matière de procréation. Il contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques multisectorielles coordonnées qui répondent efficacement aux défis de la dynamique des populations.

18. Le programme sera axé sur les jeunes (15-30 ans), les jeunes parmi les populations clés, les femmes pauvres des zones urbaines et rurales, les femmes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les Roms et les personnes âgées (plus de 65 ans). Le FNUAP a assuré l'appropriation nationale du programme de pays en associant les femmes et les jeunes vulnérables, les organismes gouvernementaux, le milieu universitaire et la société civile à l'élaboration du programme. Il sera mis en œuvre à l'échelle nationale et locale, en se concentrant sur dix municipalités, qui seront sélectionnées en consultation avec le gouvernement et les partenaires.

19. Le programme de pays contribuera à la réalisation des trois résultats transformateurs du FNUAP : (a) mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; (b) mettre fin aux décès maternels évitables ; et (c) mettre fin à la violence sexiste et aux pratiques néfastes. Il soutiendra la réalisation des Objectifs de développement durable 3, 4, 5 et 10.

20. Le programme aidera le gouvernement à poursuivre les priorités définies dans le Programme gouvernemental, le Programme de réformes économiques et le programme d'adhésion à l'Union européenne, ce qui constitue un accélérateur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en Serbie, tout en coopérant avec le groupe de travail intersectoriel pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le FNUAP garantira les droits fondamentaux et le bien-être des personnes tout en soutenant la mise en œuvre du Programme national sur la santé en matière de sexualité et de procréation, de la Stratégie nationale en faveur de la jeunesse pour 2015-2025, de la Stratégie en faveur de l'égalité des sexes, de la Stratégie d'encouragement des

naissances et de la Stratégie pour l'inclusion sociale des hommes et des femmes roms dans la République de Serbie pour la période 2016-2025, et des plans d'action associés. Le FNUAP appliquera différents modes d'engagement (sensibilisation et dialogue politique, renforcement des capacités pour un environnement favorable, partenariat et coordination, gestion des connaissances) pour appliquer le programme de pays.

21. Les engagements pris par le gouvernement serbe lors du Sommet de Nairobi sont au centre du programme de pays, à savoir : une mortalité maternelle évitable nulle d'ici 2030 ; la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; l'amélioration de la fourniture de services de santé sexuelle et procréative aux populations vulnérables ; l'amélioration de l'accès des jeunes à une éducation sexuelle complète et adaptée à leur âge et à des services adaptés aux jeunes ; l'amélioration de la mise en œuvre de la loi sur la prévention de la violence domestique ; le renforcement de la participation civique active des jeunes et la garantie d'un rôle égal des hommes et des femmes dans la parentalité.

22. Le nouveau programme est pleinement conforme au principe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui consiste à ne laisser personne pour compte. Le FNUAP garantit les principes des droits fondamentaux en faisant participer les populations vulnérables à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme, en soulignant l'importance des données ventilées pour les politiques et les programmes, en assurant une reconnaissance et une protection égales des droits, l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que l'accès universel à une éducation et à des services de santé sexuelle et procréative qui transforment les relations entre les femmes et les hommes. La durabilité des résultats du programme de pays sera assurée en les intégrant aux politiques et programmes nationaux existants et en créant un environnement favorable à la transformation des normes sociales au niveau communautaire.

23. Le programme de pays bénéficiera d'une coopération Sud-Sud et triangulaire, axée sur une éducation sexuelle complète, la solidarité intergénérationnelle et l'engagement civique des jeunes. Le FNUAP continuera à collaborer avec le réseau établi de partenaires nationaux, tels que le Ministère de la santé, le Ministère de la jeunesse et des sports, le cabinet du ministre chargé de la démographie et de la politique démographique, le Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des affaires sociales, le Ministère de l'éducation, l'Organisme de coordination pour l'égalité entre les sexes, le Commissariat pour les réfugiés et les migrations, l'organe de coordination du suivi de la mise en œuvre de la stratégie pour l'inclusion sociale des Roms en Serbie ; les mécanismes locaux pour l'intégration des Roms, le Parlement, le Bureau des statistiques, le milieu universitaire, les médias et les organisations de la société civile représentant les femmes handicapées, les populations clés, les jeunes, les survivants de la violence sexiste et les personnes âgées.

24. Dans le nouveau cycle de programmation, le FNUAP complétera l'initiative sur la budgétisation tenant compte des questions de genre mise en œuvre par ONU Femmes, les initiatives sur la paternité menées par l'UNICEF et le PNUD, et poursuivra, conjointement avec l'UNICEF, le programme sexotransformateur axé sur les jeunes hommes et les garçons. Le FNUAP continuera à participer au projet commun des Nations Unies sur la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et les filles. Le FNUAP se concentrera sur le renforcement des capacités du secteur de la santé, la promotion de la réponse multisectorielle et la prévention de la violence sexiste chez les jeunes. Le FNUAP jouera un rôle de premier plan dans la convocation des organismes et des partenaires des Nations Unies en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre efficace de politiques démographiques axées sur l'individu et poursuivra ses partenariats avec le PNUD et le gouvernement en vue d'intégrer les informations démographiques dans la prise de décisions à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes vulnérables.

Le programme renforcera les partenariats avec les autorités locales, le secteur privé, les acteurs du sport et des médias afin de créer davantage de possibilités de changer les comportements pour transformer la vie des femmes et des jeunes vulnérables et accroître la responsabilité des débiteurs d'obligations. Le FNUAP tirera parti du soutien existant de la Suède pour la prévention de la violence sexiste et explorera les partenariats avec le

Royaume-Uni, la Suisse, l'Agence allemande de coopération internationale et l'Union européenne. Il abordera les questions transfrontalières et régionales qui ont un impact sur le pays, telles que la migration, la traite d'êtres humains et la violence sexiste, les mariages précoces, la jeunesse, la paix et la sécurité.

25. Le programme proposé sera mis en œuvre en appliquant quatre principes clés : (a) promouvoir et protéger les droits fondamentaux ; (b) donner la priorité au principe consistant à ne laisser personne pour compte ; (c) améliorer la responsabilité, la transparence et l'efficacité ; et (d) intégrer les questions de genre.

#### **A. Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction**

26. *Produit 1. Renforcement de la capacité du système de santé à fournir à tous des services intégrés de haute qualité et sexotransformateurs en matière de santé sexuelle et procréative et de planification familiale, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes vulnérables, y compris dans les situations humanitaires.*

27. Cela contribue directement à la réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en matière d'amélioration de la santé universelle et de services sociaux et de protection inclusifs, en améliorant l'accès à des services intégrés de santé sexuelle et procréative pour tous, en particulier pour les femmes et les jeunes vulnérables. Le programme abordera les facteurs suivants pour atteindre le produit : (a) allocation de ressources suffisantes pour les contraceptifs fournis gratuitement aux populations vulnérables ; (b) disponibilité de données sur les services intégrés de santé sexuelle et procréative reçus par les femmes et les jeunes vulnérables, ventilées par sexe ; (c) renforcement de la capacité des établissements de soins de santé primaires à mettre en œuvre le Programme national sur la santé en matière de sexualité et de procréation ; (d) amélioration de la qualité des services intégrés de santé sexuelle et procréative et de leur disponibilité en cas de crise potentielle de santé publique ; et (e) renforcement des comportements positifs en matière de santé chez les femmes et les jeunes vulnérables (jeunes femmes et jeunes hommes), notamment pour la prévention du VIH chez les jeunes parmi les populations clés.

28. Pour faire face aux facteurs identifiés, le FNUAP prendra les mesures suivantes : (a) élaborer des dossiers d'investissement pour la planification familiale et les services adaptés aux jeunes ; (b) mener des actions de sensibilisation fondées sur des données probantes en faveur du libre accès des femmes et des jeunes vulnérables aux services et produits de santé sexuelle et procréative intégrés par le biais de l'assurance maladie nationale ; (c) renforcer l'engagement des organisations de la société civile sur les plateformes de sensibilisation ; (d) préconiser et soutenir l'inclusion d'indicateurs mesurant le recours aux services intégrés de santé sexuelle et procréative par les femmes et les jeunes vulnérables dans le système d'information sanitaire ; (e) introduire une formation en ligne sur la planification familiale fondée sur les droits et sur l'ensemble de services de base minimum pour les prestataires de santé ; (f) aider le gouvernement à évaluer la mise en œuvre des politiques de santé en utilisant une approche fondée sur les droits fondamentaux ; (g) soutenir la révision de la méthodologie d'évaluation de la qualité des services et faire participer les personnes vulnérables et les jeunes femmes et hommes à l'évaluation de la qualité des services intégrés de santé sexuelle et procréative ; (h) soutenir l'élaboration et l'adoption de directives en matière de services de santé sexuelle et procréative sexotransformateurs et adaptés aux jeunes, acceptables pour les garçons et les filles de la même manière, et l'adoption de directives en matière de services de santé intégrés pour les adolescents et les jeunes les plus à risque et de protocoles sur la planification familiale fondée sur les droits ; (i) mobiliser les organisations de la société civile pour accroître les comportements positifs en matière de santé chez les femmes et les jeunes vulnérables, y compris pour la prévention du VIH, chez les jeunes parmi les populations clés ; et (j) soutenir la réponse du secteur de la santé à la violence sexiste et plaider en faveur d'une approche multisectorielle coordonnée de la violence sexiste, y compris en cas de crise potentielle de santé publique.

## B. Adolescents et jeunes

29. *Produit 2. Les jeunes, en particulier les filles vulnérables, sont en mesure de faire des choix éclairés en matière de procréation, de prévenir la violence et de participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions.*

Le produit contribue directement à la réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur l'éducation/les compétences et les capacités de qualité et inclusives en aidant les jeunes à renforcer leurs compétences et capacités non cognitives par l'éducation formelle et informelle et en assurant la parité hommes-femmes et en mettant l'accent sur l'égalité des sexes. Pour y parvenir, les facteurs suivants seront pris en compte : (a) un soutien politique accru à l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et à l'engagement des jeunes ; (b) une capacité renforcée de l'enseignement général et professionnel à dispenser un apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et à accroître les compétences en matière d'employabilité ; (c) une demande accrue d'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne parmi les jeunes, y compris les jeunes parmi les populations clés ; (d) un renforcement du volontariat et de l'engagement des jeunes, notamment dans les situations d'urgence et les contextes de gestion des risques ; et (e) une disponibilité accrue de données ventilées sur l'engagement des jeunes, la santé sexuelle et procréative des jeunes et la violence sexiste aux niveaux central et municipal.

30. Le FNUAP (a) facilitera la mise en place d'une plateforme de sensibilisation pour promouvoir les compétences pratiques pour la vie quotidienne, l'égalité des sexes et l'engagement des jeunes dans les communautés ; (b) préconisera et soutiendra l'intégration de l'égalité des sexes et des programmes de compétences pratiques pour la vie quotidienne dans la formation continue des enseignants et des éducateurs professionnels ; (c) pilotera des approches innovantes pour donner accès à une éducation sexuelle complète, y compris pour la prévention du VIH ; (d) développera la formation par les pairs et le volontariat des jeunes, y compris dans les situations d'urgence et les contextes de gestion des risques ; (e) développera l'initiative « Boys on the Move » ; (f) fera participer des personnes influentes à des campagnes de sensibilisation ; (g) soutiendra l'éducation des parents et des communautés à une éducation sexuelle complète ; (h) renforcera les initiatives de jeunes visant à lutter contre les stéréotypes sexistes chez les jeunes hommes (âgés de 15 à 30 ans) ; (i) renforcera l'échange de connaissances et l'apprentissage intergénérationnels ; (j) introduira des « questionnaires d'évaluation pour les jeunes » dans les dix municipalités sélectionnées afin de recueillir des données sur l'engagement des jeunes, la santé sexuelle et procréative et la violence sexiste, ainsi que le Youth Gap Index (indice de l'inégalité chez les jeunes) à l'échelle nationale.

## C. Dynamique des populations

31. *Produit 3. Les capacités des parties prenantes nationales et locales sont renforcées pour faire face à la faible fécondité, aux migrations, au vieillissement et à la diminution de la population par des mesures fondées sur les droits et des données probantes, et tenant compte de l'égalité des sexes.*

32. Ce produit soutient la réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la mobilité et la transition démographique deviennent des vecteurs de changement positif et de prospérité pour tous, en contribuant à renforcer les capacités du gouvernement à tous les niveaux pour traiter de manière adéquate la transition démographique dans les politiques nationales et locales. Pour y parvenir, les facteurs suivants seront pris en compte : (a) renforcement du mécanisme national de coordination sur les questions de population ; (b) meilleure compréhension par les parties prenantes des effets des changements démographiques sur le développement social, politique et économique ; (c) disponibilité accrue de données démographiques fiables ; (d) disponibilité accrue d'expertise technique nationale et internationale pour traduire les données en réponse politique au vieillissement, à la faible fécondité et aux migrations ; (e) renforcement de l'approche fondée sur les droits fondamentaux dans l'élaboration des

politiques ; et (f) renforcement du suivi de la mise en œuvre des politiques démographiques dans le cadre des ODD.

33. Le FNUAP (a) préconisera la création d'un organe national de coordination de haut niveau sur la population et le développement ; (b) améliorera la compréhension des tendances démographiques et de leurs conséquences sur le développement parmi les parties prenantes à l'échelle nationale et locale, en collaboration avec le milieu universitaire et le bureau national des statistiques ; (c) soutiendra la collecte de données par des études spécialisées sur les changements démographiques et le déploiement de plateformes de diffusion de données conviviales ; (d) aidera le bureau des statistiques à diffuser les résultats du recensement de 2021 ; (e) préconisera un ensemble de politiques fondées sur les droits pour faire face au vieillissement, à la faible fécondité, aux migrations et à la diminution de la population à l'échelle nationale et infranationale ; (f) assurera la promotion des compétences nationales et internationales pour aider le gouvernement à formuler et à chiffrer les politiques et programmes nationaux et infranationaux axés sur les individus et les jeunes ; (g) soutiendra le suivi des politiques et programmes démographiques dans le cadre des ODD ; et (h) soutiendra les établissements pour les personnes âgées afin de mettre en œuvre des normes de vieillissement actif ou de créer des centres intergénérationnels.

### **III. Gestion du programme et des risques**

34. Le FNUAP fera partie des mécanismes de coordination du Plan-cadre de coopération dirigés par le comité directeur national mixte, coprésidé par le coordinateur résident des Nations Unies et les représentants désignés du gouvernement. Le FNUAP contribuera aux groupes de résultats et autres groupes interinstitutions pertinents en tant que mécanismes de coordination interne de l'équipe de pays en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable et pour soutenir le programme d'adhésion à l'Union européenne.

35. Le bureau de pays renforcera ses capacités techniques en matière de population, de développement et de jeunesse pour une exécution efficace du programme. Le réajustement du bureau comprendra la révision des postes existants et l'introduction de nouveaux postes de communication sur les programmes et les opérations.

36. La mise en œuvre du programme bénéficiera de l'expertise régionale et mondiale du FNUAP en matière d'informations démographiques et de la mobilisation des partenaires nationaux travaillant avec les femmes vulnérables (femmes pauvres des zones urbaines et rurales, femmes handicapées, survivantes de la violence, femmes roms), les populations clés, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées (plus de 65 ans) et les jeunes. En maintenant ses partenariats efficaces tout en tendant la main à de nouveaux partenaires non traditionnels, le FNUAP poursuivra son étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies afin d'obtenir des résultats communs dans les six domaines du « chapitre commun » et de contribuer conjointement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

37. Le FNUAP plaidera pour l'accroissement des moyens financiers destinés aux engagements de Nairobi et aux ODD en renforçant la mobilisation et les engagements du secteur privé, de la diaspora et des autorités locales. Afin de mobiliser des ressources et d'amplifier les résultats, le FNUAP recherchera de manière proactive des initiatives conjointes avec les organismes des Nations Unies, renforcera les relations avec les donateurs en Serbie et intensifiera les efforts de mobilisation des ressources avec le gouvernement.

38. Le FNUAP évaluera régulièrement les risques opérationnels et programmatiques identifiés dans la théorie du changement et apportera les ajustements nécessaires. Les risques politiques seront évalués régulièrement par le biais de l'analyse environnementale. Le FNUAP aidera le gouvernement et ses partenaires à évaluer les informations essentielles sur les urgences de santé publique et à évaluer les capacités des systèmes de santé à gérer les crises sanitaires potentielles, causées par la pandémie de Covid-19 ou des facteurs similaires. Les stratégies d'atténuation comprennent la reprogrammation, la concentration de la mise en œuvre du programme à l'échelle locale, le renforcement de la communication



et l'utilisation de méthodologies innovantes pour atteindre les populations vulnérables. Le FNUAP contribuera aux activités de l'équipe de pays visant à soutenir le gouvernement dans la stratégie de préparation et de prévention, la réponse, le renforcement de la résilience, ainsi que le relèvement.

39. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

#### **IV. Suivi et évaluation**

40. Le FNUAP, en collaboration avec le gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, établira un cadre pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération. Le FNUAP jouera un rôle actif dans le groupe de suivi et d'évaluation et participera à l'analyse commune de pays, à l'élaboration de plans de travail conjoints et à la présentation des résultats.

41. Le FNUAP procédera à des examens annuels du programme en collaboration avec les parties prenantes, sur la base des résultats escomptés et des indicateurs du cadre de résultats, qui sont alignés sur le cadre de résultats intégré du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 et liés au cadre de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

42. Le FNUAP aidera les partenaires d'exécution à effectuer un suivi régulier sur le terrain, à surveiller leurs résultats et à ajuster périodiquement les dispositions relatives à la mise en œuvre, si nécessaire. Il soutiendra les capacités nationales de statistiques et de suivi pour produire des données démographiques ventilées et assurer un suivi et une évaluation efficaces des réalisations des ODD et, en particulier, attirer l'attention sur les plus défavorisés. Le FNUAP soutiendra l'analyse et la diffusion des données du recensement.

43. Les étapes principales et les résultats du programme de pays seront suivis à l'aide de mécanismes de communication de l'information du FNUAP et en incorporant les mesures du programme de pays dans le système UN-Info.

44. Une évaluation du programme de pays sera menée conformément au plan d'évaluation du programme de pays, en adoptant des approches participatives afin de générer des données probantes pour la conception du prochain cycle de programmation, assurer la responsabilité concernant la pertinence et l'efficacité du programme, et promouvoir une culture de l'apprentissage.

45. Le FNUAP continuera à fournir des contributions et des observations relatives aux rapports nationaux périodiques au Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

## CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA SERBIE (2021-2025)

<b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Préserver et promouvoir la santé sexuelle et procréative de la population de la République de Serbie, en ce qui concerne le droit de prendre des décisions éclairées en matière de sexualité et de procréation, quelles que soient les caractéristiques personnelles d'un individu, telles que le sexe, l'âge, le handicap, le statut socio-économique, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle, l'exposition à la privation sociale, l'infection par le VIH ou d'autres caractéristiques personnelles.				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP</b> : Amélioration des services de santé universelle, des services sociaux et de protection inclusifs				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Taux de prévalence contraceptive de méthodes de contraception modernes chez les femmes mariées ou en couple <i>Niveau de référence</i> : 18 ; <i>Niveau cible</i> : 22</li> <li>● Besoins en planification familiale non satisfaits chez les femmes mariées ou en couple <i>Niveau de référence</i> : 14,9 % ; <i>Niveau cible</i> : 7 %</li> </ul>	<p>Produit 1.1 : Renforcement de la capacité du système de santé à fournir à tous des services intégrés de qualité et sexotransformateurs en matière de santé sexuelle et procréative et de planification familiale, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes vulnérables, y compris dans les situations humanitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de contraceptifs inclus dans la liste de remboursement de l'assurance maladie nationale d'ici 2025 <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 3</li> <li>● Adoption de lignes directrices cliniques sur les services de santé sexuelle et procréative sexotransformateurs adaptés aux jeunes <i>Niveau de référence</i> : Non, <i>Niveau cible</i> : oui</li> <li>● Nombre de prestataires de soins de santé formés pour assurer un ensemble de services de base minimum dans les situations d'urgence grâce aux nouveaux modules d'apprentissage en ligne connexes <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 50</li> <li>● Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative dans les établissements de soins de santé primaires dans les 10 municipalités ciblées d'ici 2025 <i>Niveau de référence</i> : S/O ; <i>Niveau cible</i> : 85 %</li> <li>● Pourcentage d'établissements de soins de santé primaires dans les dix municipalités ciblées où des services sont disponibles pour la population vulnérable (femmes roms, femmes handicapées, survivantes de la violence sexiste, jeunes, y compris les jeunes parmi les populations clés) <i>Niveau de référence</i> : S/O ; <i>Niveau cible</i> : 60 %</li> <li>● Les femmes handicapées, les survivantes de la violence sexiste, les femmes et les jeunes roms (15-30 ans), y compris les populations clés des communautés ciblées, connaissent leurs droits à des services de qualité et à la disponibilité de services intégrés en matière de santé</li> </ul>	<p>Ministère de la santé, Institut de santé publique de Serbie et Réseau des instituts de santé publique des districts, Cabinet du ministre chargé des politiques en matière de démographie et de population, Organisme de coordination pour l'égalité entre les sexes, Parlement, facultés de médecine, organismes des Nations Unies, société civile, Conseil national rom ; Organe de coordination du suivi de la mise en œuvre de la stratégie pour l'inclusion sociale des Roms en Serbie ; mécanismes locaux pour l'intégration des Roms ; mécanismes locaux pour l'intégration des Roms, médias, secteur privé</p>	<p>1,3 million de dollars (0,9 million provenant de ressources ordinaires et 0,4 million d'autres ressources)</p>

		sexuelle et procréative et de lutte contre la violence sexiste. <i>Niveau de référence</i> : S/O ; <i>Niveau cible</i> : 85 % <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'établissements de soins de santé primaires dans les dix municipalités ciblées qui disposent d'un protocole écrit sur la violence sexiste aligné sur la Loi sur la prévention de la violence familiale. Niveau de référence : S/O ; Niveau cible : 80 %</li> </ul>		
<b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Les jeunes participent de manière active et sur un pied d'égalité à toutes les sphères de la vie sociale, ils développent pleinement leur potentiel et contribuent au développement et au bien-être personnel et social.				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP</b> : Éducation/compétences et capacités de qualité et inclusives				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, gagnent en autonomie pour avoir accès à des services de santé sexuelle et procréative et à des droits en matière de procréation, dans tous les contextes				
Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des adolescents et des jeunes, marginalisés ou non, à la formulation des politiques nationales de santé sexuelle et procréative <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> <li>• Taux de natalité chez les adolescentes (15-19 ans) pour 1 000 femmes <i>Niveau de référence</i> : 22 ; <i>Niveau cible</i> : 18 (population générale) <i>Niveau de référence</i> : 157 <i>Niveau cible</i> : 120 (Roms)</li> </ul>	Produit 2.1 : Les jeunes, en particulier les filles vulnérables, sont en mesure de faire des choix éclairés en matière de procréation, de prévenir la violence et de participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes femmes (15-19 ans) bénéficiant de programmes d'acquisition de compétences de la vie courante (à l'école ou dans le cadre de la formation par les pairs) qui leur permettent de renforcer leur capacité à faire des choix éclairés en matière de procréation d'ici 2025 <i>Niveau de référence</i> : S/O ; <i>Niveau cible</i> : 25 000</li> <li>• Nombre de municipalités qui ont lancé des rapports sur les questionnaires d'évaluation pour les jeunes d'ici 2025 <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 10</li> <li>• Nombre de sessions du forum de sensibilisation pour promouvoir l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne, l'égalité des sexes et l'engagement des jeunes au sein des communautés <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 5</li> <li>• Nombre d'initiatives sur l'échange et l'apprentissage intergénérationnels lancées dans les municipalités ciblées d'ici 2025 <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 5</li> <li>• Nombre de jeunes hommes et de garçons participant à des activités de prévention de la violence sexiste mises en œuvre dans les municipalités ciblées d'ici 2025 <i>Niveau de référence</i> : S/O ; <i>Niveau cible</i> : 20 000</li> </ul>	Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'Éducation, des sciences et du développement technologique, Cabinet du ministre chargé des politiques en matière de démographie et de population, Ministère de la santé, Organisme de coordination pour l'égalité entre les sexes, Parlement, administrations locales autonomes, bureaux locaux de la jeunesse, organismes des Nations Unies, société civile, médias et secteur privé	1,7 million de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et 1,1 million d'autres ressources)
<b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Une population stationnaire comme objectif de développement démographique durable de la République de Serbie à long terme, c'est-à-dire une population qui n'augmente pas à l'avenir				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP</b> : La mobilité et la transition démographique deviennent des vecteurs de changement positif et de prospérité pour tous				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, de tous les lieux				
Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le	Produit 3.1 : Les capacités des parties prenantes nationales et locales sont	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques de développement nationales et locales intégrant explicitement la dynamique démographique, y compris l'évolution de la pyramide des</li> </ul>	Cabinet du ministre chargé des politiques en matière de démographie et de population,	1,7 million de dollars (0,7 million

<p>développement durable : éventuellement disponible(s) prochainement. Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'indicateurs de développement durable produits au niveau national avec une ventilation complète si cela est pertinent pour la cible, conformément aux principes fondamentaux des statistiques officielles</li> </ul> <p><i>Niveau de référence</i> : 28 % ; <i>Niveau cible</i> : 72 %</p>	<p>renforcées pour faire face à la faible fécondité, aux migrations, au vieillissement et à la diminution de la population par des mesures fondées sur les droits et des données probantes, et tenant compte de l'égalité des sexes.</p>	<p>âges et la répartition de la population <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sessions du nouvel organe national de coordination de haut niveau sur la population et le développement <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 5</li> <li>• Élaboration d'une stratégie/d'un plan d'action sur le vieillissement actif/en bonne santé pour la période 2021-2030 <i>Niveau de référence</i> : non ; <i>Niveau cible</i> : oui</li> <li>• Forums annuels des communautés locales pour discuter des défis et des réponses à apporter au dépeuplement, y compris l'initiative visant à développer des communautés favorables à la famille <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 5</li> <li>• Nombre de centres pour personnes âgées transformés en centres de vieillissement actif/centres intergénérationnels <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 5</li> </ul>	<p>Parlement, Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et de la politique sociale, Ministère de la jeunesse et des sports, Commissariat pour les réfugiés et les migrations, Organisme de coordination pour l'égalité entre les sexes, Bureau des statistiques, instituts de recherche, Conseil national rom, milieu universitaire, Comité permanent des villes et municipalités, administrations autonomes locales, bureaux locaux de la jeunesse, organismes des Nations Unies, Croix-Rouge serbe, médias et secteur privé</p>	<p>provenant de ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)</p>
---	--	--	--	---